

Federal Court. _____ No.

Cour fédérale _____

GENERAL PROCEEDINGS SECTION
SECTION DES PROCÉDURES GÉNÉRALES

1. Case number of the process NUMÉRO DE LA PROCÉDURE GÉNÉRALE	

COUR FÉDÉRALE		A
OBJET DE LA CAUSE		
NOM DU DÉFENDEUR EN CAUSE ET DE LA PARTIE		
DATE	TITRE	PROVINCES